

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, Mme BARBET, Mme YTHIER, REICHERT, GINIEIS, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Jean-Michel BELLOT à Gérard FRECHOU
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Nathalie REGUEIRO
Dolores CABELLO à Jean-Marie GINIEIS
Gilles BITAILLOU à Philippe GARROTE
Patrick MAILLET à Eliane YTHIER

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
René PETUYA suppléant de Jean SARASOLA
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ
Jeanine DUTECH suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Jean MENE-SAFRANE, Bernard UTHURRY, Philippe GARROTE, Jean-Michel BRUGIDOU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N°2

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE : BILAN DE L'OPERATION

M. GAILLAT précise qu'une opération complexe comme celle de la Médiathèque ne peut se régler que plusieurs mois après la réception des travaux dans la mesure où de nombreuses adaptations sont toujours nécessaires. De plus, l'acquisition et la mise en place des équipements (mobilier, matériel informatique et audiovisuel...) se fait progressivement en fonction de la mise en place du service et des réactions des utilisateurs.

Cependant, les éléments dont nous disposons nous permettent de dresser un premier bilan de l'opération qui inclut :

- Le dernier avenant aux marchés travaux. Il s'agit de l'avenant n°4 au marché FAURE SILVA (lot 1) pour un montant de 17 479.62 € HT qui concerne notamment les marches préfabriquées, le comblement d'ouvertures dans la cave et la suppression de béton architectonique. Il a été établi après de nombreuses discussions avec l'entreprise et le maître d'oeuvre et précise le dernier avenant déjà cité lors de la séance du 29 mars 2010.

- Le dernier avenant au marché de l'équipe de maîtrise d'oeuvre qui tient compte des éléments définitifs et concerne l'augmentation de la masse des travaux, l'augmentation du délai d'exécution (mission DET) et des prestations que le maître d'oeuvre a été amené à conduire pour la fin des travaux (mobilier, signalétique, multimédia), soit un montant de 35 817.00 € HT.

- L'avenant définitif au contrat de l'OPC (M. LABADIOLLE) qui tient compte, comme pour le maître d'oeuvre, de l'augmentation des délais, soit un montant de 4 240.16 € HT.

Compte tenu de ces éléments le montant de l'opération (hors collection et équipement du réseau dans les communes), s'élève à 7 800 000 € HT comprenant :

Etudes initiales (concours, programmation...) 85 000.00 €

Libération des emprises

(acquisitions foncières, démolitions, déplacement des réseaux, indemnités arrêt microcentrale...)

250 000.00 €

Etudes techniques (hydraulique, géotechnique, topo, Acoustique...); assurances; divers

180 000.00 €

Maîtrise d'oeuvre, contrôle technique, SPS, OPC

850 000.00 €

Marchés travaux y compris révisions et pénalités

5 540 000.00 €

Equipement : Mobilier, informatique, audiovisuel

(y compris prestations en cours)

820 000.00 €

Divers (grilles, escalier, petits travaux, matériel entretien, extincteurs.....)

55 000.00 €

Ce montant est compatible avec le vote du Conseil Communautaire du 30 juin 2008 (travaux : 6 800 000 €) et 5 juillet 2007 (équipement : 1 000 000 €HT)

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

ETAT

DRAC

1 740 000,00 €

FNADT (Fonds National Aménagement du Territoire)

150 000,00 €

MINISTERE DE L'INTERIEUR

400 000,00 €

Sous/total Etat

2 290 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

760 000,00 €

CONSEIL GENERAL 64

760 000,00 €

CCPO

3 990 000,00 €

Actuellement, toutes les entreprises sont réglées ou en voie de l'être, à l'exception de :

L'entreprise FAURE SILVA qui réclame des sommes supplémentaires pour des dispositions qu'elle aurait été amenée à prendre notamment pour la réalisation des fondations spéciales. Cette réclamation concerne essentiellement le bureau d'études qui a dressé les clauses techniques de l'ouvrage.

Equipement : Matériel audiovisuel et bornes d'écoute (prévu en provision dans le détail ci-dessus)

Lors de la séance du 30 juin dernier, nous avons indiqué qu'il restait à lancer la consultation de deux lots pour achever l'équipement de la médiathèque, à savoir le matériel audiovisuel et les bornes d'écoute, et que ces prestations seraient regroupées en un seul lot.

Finalement, pour des raisons techniques et pratiques, cette consultation a été engagée en deux lots distincts.

Pour ce qui concerne le matériel audiovisuel, la procédure est achevée. Une seule entreprise a répondu à la consultation. Il s'agit de l'entreprise AUDIOMASTER de PAU qui a été retenue pour un montant de 14 287.07 € HT comprenant les options 1, 2 et 3 relatives à la fourniture des lecteurs DVD, d'un écran LCD et d'un meuble sur roulettes.

Pour les bornes qui permettront aux visiteurs d'écouter les CD, la procédure vient de démarrer. Le montant est estimé à 12 000 € HT.

Certaines prestations en cours d'étude mais qui respecteront le montant global, en particulier l'adaptation de la porte d'entrée réclamée notamment par la commission d'accessibilité qui s'est réunie récemment.

Les relations avec les propriétaires de la microcentrale qui ont formulé des recours contre les nuisances causées par l'entreprise FAURE SILVA pendant la durée du chantier et certaines dispositions prévues par le maître d'œuvre pour la ventilation de la salle des machines notamment.

Sur un recours, les premières décisions du Tribunal de Pau et de la Cour d'appel de Bordeaux nous ont été favorables ; l'autre est en cours d'examen.

Parallèlement, la ville d'Oloron mène des négociations avec les propriétaires de la centrale pour faciliter le fonctionnement de leurs installations à terme ce qui pourrait conduire à un accord amiable global.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ARRETE** le bilan de l'opération MEDIATHEQUE à 7 800 000 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant définitif au marché de maîtrise d'œuvre et au contrat OPC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au m arché FAURE SILVA
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 février 2011.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT